## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



## 32**e** Séance plénière

Jeudi 13 octobre 1977, à 11 heures

NEW YORK

#### **SOMMAIRE**

	Page:
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. da Luz (Cap-Vert)	661
Discours de M. Molapo (Lesotho)	664
Discours de M. Hlophe (Souaziland)	668
Allocution du général Olusegun Obasanjo, chef d'Etat de la	
République fédérale du Nigéria	670

Président: M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

#### **POINT 9 DE L'ORDRE JU JOUR**

### Débat général (suite)

- 1. M. DA LUZ (Cap-Vert)1: Monsieur le Président, permettez-nous de vous exprimer à notre tour nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de notre organisation. Votre pays, la Yougoslavie, avec lequel la République du Cap-Vert maintient des relations fraternelles depuis l'époque de notre lutte de libération nationale, a forcé la sympathie de tous les peuples non seulement pour sa défense intransigeante des pays en voie de développement, mais aussi pour son action militante au sein du mouvement des pays non-alignés, auquel nos deux pays ont l'honneur d'appartenir. Nous sommes certains que vos qualités de diplomate et d'homme d'Etat, ainsi que votre expérience des affaires internationales, vous seront d'un grand appui dans l'accomplissement de cette haute mission qui vous a été unanimement confiée, et que vous ne ménagerez aucun effort en vue de guider nos travaux vers les résultats positifs que nous en espérons.
- 2. Nous voudrions de même rendre hommage au Président sortant, M. Amerasinghe, dont l'équilibre et la compétence sont à l'honneur de son pays, le Sri Lanka. Après avoir été un Président écouté de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, il a su être un Président attentif de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 3. C'est également pour nous une satisfaction que de pouvoir exprimer toute notre appréciation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement inlassable au service de notre organisation et à la cause de l'humanité et, en particulier. pour sa préoccupation constante dans la recherche de solutions aux problèmes qu'affrontent les peuples encore sous domination étrangère et les pays en voie de développement dans leur lutte pour le progrès.
- 1 L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

- 4. A cette session, nous avons la joie de saluer la présence parmi nous de la République socialiste du Viet Nam, dont la lutte âpre et déterminée pour gagner le droit d'accéder à cette enceinte est tout à l'honneur de son peuple héroïque. Son combat farouche contre toutes les dominations, au long de l'histoire, sa volonté inébranlable d'indépendance ainsi que sa détermination à suivre la voie qu'elle s'est choisie, parachevée l'an dernier par l'unification de sa patrie, ont suscité l'admiration de la communauté internationale et fourni un exemple de courage et de dignité aux peuples du monde.
- 5. Nous tenons également à saluer le peuple de Djibouti qui a su, avec l'appui de l'Afrique et des forces éprises de paix et de justice, maintenir toujours haut levé le flambeau de la liberté et de l'indépendance et lutter efficacement pour déjouer tous les obstacles dressés sur cette voie.
- 6. La présence de ces deux pays souverains à l'Organisation des Nations Unies est encore une preuve que la marche de l'histoire va dans le sens du progrès et de la libération irréversible des peuples.
- 7. Il y a un an, nous disions ici même<sup>2</sup> que si nous prétendions être tout à fait justes, nous ne pouvions nous empêcher de constater les énormes progrès réalisés dans le sens d'une matérialisation des objectifs exprimés dans la Charte des Nations Unies.
- 8. Nous affirmions encore que nous assistions, sans l'ombre d'un doute, à un effort positif en vue de l'établissement de la concorde et de la coopération entre les nations, ce qui favorisait toutes les initiatives allant dans le sens de la détente internationale.
- 9. Cependant, nous vous faisions part de notre préoccupation face aux violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme, aux tentatives de perpétuer des régimes anachroniques, colonialistes, racistes et d'apartheid, les agressions, les ingérences et la violation de l'intégrité territoriale d'Etats souverains et les manoeuvres subversives tendant à rompre la stabilité des gouvernements légitimement établis, mettant en cause la paix et la sécurité universelles.
- 10. Aujourd'hui, bien que l'on constate une certaine évolution et des attitudes plus réalistes sur certaines questions, ce qui est certainement réconfortant, ces préoccupations que nous exprimions demeurent et les progrès réalisés paraissent fragiles.
- 11. En Afrique, on constate que la souveraineté et l'intégrité territoriale de plusieurs Etats peuvent être

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 30e séance, par. 204 à 253.

- violées, au mépris de la morale et des lois internationales, par des mercenaires à la solde de forces obscures qui tiennent encore à perpétuer sur le continent des systèmes rétrogrades.
- 12. Nous constatons que le processus de décolonisation en cours ou récemment achevé peut être remis en cause par de véritables entreprises de reconquête coloniale, créant ainsi des situations intolérables tant pour les peuples concernés que pour la crédibilité et l'honneur de cette organisation.
- 13. En Afrique australe, des événements d'importance se préparent du fait du développement impétueux des luttes des peuples de la région et des perspectives nouvelles qui s'offrent aux mouvements de libération du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.
- 14. La grave situation qui prévaut aujourd'hui dans cette région du fait de l'intransigeance des régimes racistes et des manoeuvres de tous ordres visant à freiner ou dévier le processus en cours ne connaîtra un aboutissement heureux et définitif qu'avec la satisfaction des justes revendications et aspirations des peuples en lutte pour une vie de dignité, de justice e: de paix.
- 15. Les efforts de certains Etats Membres pour trouver une voie pacifique au transfert du pouvoir de la minorité à la majorité constituent une tentative de plus dans la recherche de solutions aux problèmes créés par les régimes racistes. Mais il ne semble pas que Salisbury ni Pretoria soient véritablement disposés à entendre le langage de la paix et de la raison.
- 16, La récente Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] a réaffirmé la légitimité de la lutte armée, unique voie laissée aux peuples sous domination raciste pour réalise, leurs aspirations légitimes. Ainsi, il ne fait pas de doute que la lutte armée constitue un facteur déterminant pour la libération des peuples d'Afrique australe, et nous avons toujours accordé notre soutien aux mouvements de libération engagés avec détermination dans cette voie pour une indépendance réelle de leurs peuples.
- 17. Les Etats Membres de première ligne subissent constamment les provocations et les agressions directes des régimes racistes. Nous tenons à leur rendre un vibrant hommage pour les sacrifices consentis au nom de l'Afrique et en défense des principes de l'ONU, ur leur attitude faite de dignité, de courage et de responsabilité, ainsi que pour l'exemple qu'ils donnent de l'unité africaine face aux dangers qui menacent le continent.
- 18, Nous sommes aujourd'hui de nouveau en présence de louables efforts visant à la concrétisation par la voie pacifique des objectifs que le peuple du Zimbabwe se propose en poursuivant sa lutte de libération nationale.
- 19. Il convient de reconnaître que l'évolution constatée n'eut pas été possible sans l'impulsion donnée à la lutte par le Front patriotique, sans le travail important fourni par les pays de première ligne, sans la solidarité constante et conséquente de l'Afrique indépendante et la pression de l'opinion publique internationale, qui contribue chaque jour davantage à l'isolement des minorités racistes au pouvoir.

- 20. Nous nous félicitons des efforts déployés ainsi que des mesures prises par les Nations Unies et nous espérons fermement que les parties directement intéressées continueront à fournir une contribution sincère en vue du transfert effectif du pouvoir de la minorité à une majorité capable de garantir la réalisation des aspirations fondamentales du peuple du Zimbabwe à la paix, au progrès et à la justice sociale.
- 21. En Namibie, on constate qu'une grave situation se perpétue, du fait notamment du maintien de l'administration illégale de l'Afrique du Sud dans ce territoire. Il nous appartient de déjouer les manoeuvres du régime raciste d'Afrique du Sud dans ce territoire et de réaffirmer que toute négociation susceptible de mener la Namibie à l'indépendance devra se faire en tenant compte des conditions préalables indiquées par la South West Africa People's Organization [SWAPO], unique et légitime représentant du peuple namibien reconnu par l'ONU et l'OUA.
- 22. Le régime raciste et agressif qui sévit en Afrique du Sud déploie des efforts considérables, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire, pour masquer la réalité de ses méfaits. Cependant, la résistance héroïque du peuple sud-africain, mobilisé par les mouvements nationaux de libération, gagne en ampleur face au terrorisme institutionnalisé, à la violation légalisée des droits de l'homme et au massacre continu des populations civiles sans défense, et rapproche ainsi l'heure inévitable de la chute de ce bastion du racisme et du colonialisme sur notre continent.
- 23. La communauté internationale a pris conscience de l'iniquité du système de l'apartheid et de la politique de bantoustanisation; elle agit désormais dans le sens d'un accroissement de l'isolement de ce régime qui continue à bafouer impunément les parcipes fondamentaux de notre organisation. Nous pensons qu', dans la conjoncture actuelle, il faut aider les victimes du système d'apartheid à mieux s'organiser et à résister aux agressions multiples commises contre leurs drois légitimes; il faut donc aider les mouvements de libération à créer les conditions et à acquérir les moyens matériels nécessaires au développement de leur lutte de libération; et là, selon nous, il s'agit de mesures décisives susceptibles de leur permettre d'atteindre les objectifs sacrés qu'ils se sont fixés, objectifs qui sont également ceux de l'ONU.
- 24. Force nous est de constater que, dans d'autres régions d'Afrique, les mêmes préoccupations et les mêmes tensions persistent.
- 25. Aux Comores, des efforts ont été faits et des missions ont été détachées par l'OUA en vue de trouver une solution au problème de l'île de Mayotte qui demeure occupée et séparée de l'ensemble comorien. Une solution juste préservant l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un Membre de la famille des Nations Unies doit être trouvée, en accord avec les résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'OUA.
- 26. Au Moyen-Orient, l'évolution de la situation et les derniers événements nous conduisent à réaffirmer notre conviction qu'aucune solution ou arrangement qui ne tienne dûment compte des aspirations et des droits nationaux du peuple martyr et héroïque de Palestine, ne

saurait être satisfaisant ni durable, et contribuerait, bien au contraire, à l'aggravation de la situation actuelle. En effet, la question palestinienne constitue la pierre angulaire de toute solution juste du problème du Moyen-Orient.

- 27. Les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien à regagner son foyer, à décider lui-même de son sort et à édifier un Etat indépendant sont des droits sacrés reconnus par la communauté internationale. Nous tenons à réaffirmer également notre appui indéfectible au peuple palestinien combattant sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi qu'aux pays arabes qui luttent pour la récupération de leurs terres occupées.
- 28. La situation au Timor oriental continue à préoccuper les Membres de notre organisation du fait du maintien dans ce territoire d'une situation de fait accompli, déniant à tout un peuple son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Tout doit être fait pour que les forces étrangères se retirent du Timor oriental et pour en finir ainsi avec les souffrances que subit son peuple qui mène une lutte opiniâtre et déterminée pour mettre fin à l'occupation illégale de sa patrie.
- 29. Nous ne pouvons passer sous silence les iniquités résultant de l'ordre économique existant. En effet, c'est avec une grande appréhension que l'on assiste, en se fondant sur l'analyse des données existantes, à l'approfondissement du fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en voie de développement. Malgré toutes les initiatives prises en vue de l'établissement d'un ordre économique international plus juste - et à ce sujet nous rendons hommage à cette auguste assemblée pour les efforts déployés – les progrès réels ont été peu significatifs. En faisant le bilan de ces initiatives, nous voudrions rappeler particulièrement les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale où se vérifia une perception correcte des problèmes et où se dégagea une définition des objectifs pertinents, la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, les rencontres bilatérales qui ont eu lieu entre les représentants du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les représentants du Marché commun européen.
- 30. Hélas, toutes ces initiatives, bien qu'empreintes de bonnes intentions, n'ont point abouti aux résultats concrets espérés.
- 31. Toujours dans cette même ligne de préoccupations se pose la question de l'appropriation et de l'utilisation des ressources marines. A ce sujet, la capacité technologique des pays développés s'impose comme un atout à celle des pays en voie de développement. Dans la mesure où, pour quelques pays, l'espoir de développement s'oriente vers cette nouvelle possibilité de ressources, il est souhaitable qu'il y ait une compréhension réelle des problèmes et une volonté sérieuse de coopération, au lieu d'un engagement dans la voie de la concurrence, au préjudice flagrant des pays défavorisés.
- 32. Cette inégalité dans les relations entre ces deux groupes de pays, industrialisés et en voie de développement, atteint ses aspects les plus injustes lorsque se vérifie chez les premiers l'existence d'excédents substantiels, tandis que les seconds enregistrent de graves carences de tous les biens

- essentiels. S'il ne s'effectue pas une rationalisation dans l'utilisation des biens produits par l'homme, et s'il ne vient à exister une volonté sincère de concession et de concertation dans l'aide au développement, y compris le transfert des techniques, les années qui viennent ne seront guère encourageantes pour les pays en voie de développement.
- 33. En effet, aussi bien le développement que le sousdéveloppement ont leurs lois qui se conjuguent dans la situation actuelle pour augmenter chaque jour un peu plus la richesse des uns et la pauvreté des autres. Nous sommes certains que la communauté internationale saura situer le problème dans sa vraie dimension économique, et surtout politique, et adoptera, sous les auspices de notre organisation, des mesures pertinentes pour l'instauration de relations économiques plus conformes à la morale et à la conscience universelles.
- 34. Il est également de notre devoir de dire, devant cette assemblée, qu'il devient nécessaire que la communauté internationale se penche sérieusement sur le problème du désarmement. Car, s'il est vrai que des efforts appréciables ont été déployés et que des progrès ont été réalisés pour éviter la prolifération désordonnée des armes nucléaires, l'apparition d'armes toujours plus meurtrières et sophistiquées, réactivant la course aux armements, constitue cependant un problème préoccupant.
- 35. La communauté internationale se doit de concourir à la neutralisation des armes de destruction massive et de se mettre résolument au service de la coexistence pacifique, de la concorde entre les nations et de l'utilisation des conquêtes de la science et de la technique au bénéfice du bonheur et du progrès des peuples.
- 36. Bien d'autres sujets seront abordés au cours de cette session, car ils sont nombreux et méritent que cette assemblée se penche sur les problèmes qu'ils posent. Nous aurons l'occasion de nous exprimer sur ceux-ci. Cependant, nous tenons à réaffirmer notre appui total à toutes les justes causes, en particulier à toutes les luttes de libération nationale qui ont pour objectif de libérer l'homme de toutes les formes de sujétion.
- 37. Nous saisissons cette occasion pour porter à la connaissance de la communauté internationale, par l'intermédiaire des représentants des nations libres et souveraines ici présentes, la grave situation économique que continue d'affronter la République du Cap Vert et qui a été décrite à cette assemblée, il y a un an, dans la cruelle et dure réalité des faits.
- 38. Au moment où des efforts concertés sont déployés pour trouver des solutions en vue d'une meilleure utilisation des ressources hydriques dans le monde, et où se développe la conscience des graves conséquences qui découleront de la désertification pour des pays comme le nôtre, nous ne saurions passer sous silence les difficultés réelles auxquelles nous devrons faire face du fait de la persistance du fléau de la sécheresse dans la région du Sahel, lequel nous atteint d'une façon particulière.
- 39. Engagé déjà dans la neuvième année consécutive de sécheresse, le peuple capverdien, qui dépend presque exclusivement de l'agriculture, est déterminé à continuer de

n'épargner aucun effort dans la poursuite des objectifs de reconstruction nationale assignés dans le programme de notre gouvernement, et se prépare avec courage pour une nouvelle année cruciale. Les immenses difficultés qui marquent la vie de la jeune République du Cap-Vert et pour la solution desquelles en rien notre détermination réaffirmée du haut de cette tribune, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, de suivre les chemins, de plus en plus difficiles de nos jours, de l'indépendance de pensée et d'action, et de poursuivre l'application intransigeante des principes qui ont orienté nos relations avec les autres Membres de cette grande famille des nations souveraines.

- 40. Nous sommes de plus en plus convaincus qu'en faisant nôtres les principes du non-alignement, de la non-agression et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que de la coexistence pacifique, et en nous plaçant aux côtés des peuples en lutte pour leur libération nationale et contre toutes les formes d'assujettissement, nous sommes au service des nobles idéaux de l'ONU et défendons véritablement les droits fondamentaux de l'homme.
- 41. M. MOLAPO (Lesotho) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est pour moi un insigne honneur et un plaisir exceptionnel que de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Votre compétence pour ce poste élevé n'a pas besoin d'être démontrée. Vous avez manifesté des qualités exceptionnelles dans l'exercice de vos fonctions au service de votre pays et de cette organisation, et je suis convaincu que, sous votre direction, les délibérations de notre assemblée seront couronnées par des résultats concrets.
- 42. La Yougoslavie et mon propre pays entretiennent des relations extrêmement fraternelles et cordiales, et je tiens à vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos lourdes responsabilités. Je voudrais également, du haut de cette tribune, remercier, au nom de mon gouvernement, M. Kurt Waldheim pour l'efficacité qui caractérise l'exercice de ses fonctions en tant que Secrétaire général. Les années pendant lesquelles il a été à la tête de l'Organisation des Nations Unies ont été marquées par son dévouement, sa compétence, et une sensibilité constante au besoin urgent de résoudre des problèmes internationaux aigus.
- 43. Ma délégation n'oublie pas non plus la contribution apportée par votre prédécesseur, M. Amerasinghe, de Sri Lanka, aux délibérations de la trente et unième session de l'Assemblée générale. La manière dont il a dirigé les travaux de cette session mérite que nous le remercions. Nous sommes d'ailleurs persuadés qu'il continuera à s'acquitter avec brio de ses fonctions de Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 44. Nous tenons aussi à féliciter les nouveaux Membres de notre organisation, Djibouti et le Viet Nam. Nous sommes convaincus que notre organisation gagnera beaucoup de leur entrée en son sein.
- 45. L'ordre du jour de notre Assemblée reflète une vérité simple mais consternante : cette vérité, c'est qu'à chaque

pas qui nous rapproche de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, nous voyons surgir de nouveaux problèmes qui menacent la sécurité et la paix de l'humanité, des problèmes qui forcent l'humanité à affronter des défis nouveaux et terrifiants.

- 46. La technologie a ouvert de nouvelles perspectives pour les progrès de la civilisation, mais elle présente aussi des menaces sans précédent pour l'existence même de cette civilisation. Aujourd'hui, du fait des progrès de la technologie et des faiblesses de l'humanité, la paix tient au fil précaire et délicat de l'équilibre de la terreur. Les ressources des Etats Membres de cette organisation continuent d'être consacrées non pas à aider les intérêts et à améliorer la condition humaine, mais à la menacer. Des milliards de dollars sont dépensés non pas en vue d'éliminer la pauvreté, la maladie et l'ignorance, mais pour rendre la simple survie de l'espèce humaine encore plus incertaine.
- 47. Ce qui est encore plus alarmant, c'est le fait que des Etats qui ont manifesté leur mépris de tout principe de moralité internationale et de droit international ouvrent maintenant la porte à une nouvelle ère cauchemardesque de prolifération des armes nucléaires. L'acquisition d'armes nucléaires par ces Etats oblige notre organisation à affronter une autre série de problèmes auxquels il faut s'attaquer avec l'urgence qu'ils méritent. Ces problèmes devraient sérieusement inquiéter tous les Etats qui prennent au sérieux leurs obligations découlant de la Charte.
- 48. Une fois de plus, les problèmes de l'Afrique australe, de la disparité des richesses entre les riches et les pauvres et du Moyen-Orient figurent parmi les plus importants de l'ordre du jour de notre assemblée. Il n'y a pas d'accusation plus grave pour notre organisation que le déni continu au peuple palestinien de ses droits légitimes et le niveau de vie de la grande majorité de l'humanité, dans des conditions que le Président de la Banque mondiale a décrites comme "défiant toute définition rationnelle de la dignité humaine". Il est plus urgent que jamais de résoudre ces problèmes. Nous devons à l'humanité d'entreprendre quelque chose de concret. Nous devons prendre des mesures plus efficaces que l'adoption de résolutions qui s'empoussièrent ensuite sur les étagères de l'histoire. C'est la trame d'un climat international ordonné qui est en jeu. Ce climat ne peut pas être légué à la postérité sur un plateau. Les Etats Membres de notre organisation doivent manifester la volonté de faire des sacrifices politiques et de faire face à leurs responsabilités politiques.
- 49. Mon gouvernement a toujours déploré tout acte visant à modifier la topographie sociale, économique ou politique des terres arabes conquises par Israël. Les actes récents du Gouvernement d'Israël encourageant l'implantation de colonies juives en territoire arabe conquis soulignent encore une fois la nécessité urgente et critique d'un règlement au Moyen-Orient.
- 50. Mon gouvernement déplore ces actes du Gouvernement d'Israël, car ils constituent une provocation inutile. Nous n'acceptons pas le fait accompli des terres conquises. Le Gouvernement du Lesotho a clairement exprimé, à maintes occasions, son appui au droit d'exister d'Israël, et nous ne renierons pas cet engagement; mais nous ne saurions accepter la proposition que ce droit constitue carte blanche pour l'occupation illégale des territoires conquis. Le

droit d'Israël de défendre les intérêts de sa sécurité ne justifie pas son refus de reconnaître les droits du peuple de Palestine et de rendre les territoires acquis par les armes. Je voudrais lancer un appel à Israël et à toutes les autres parties en jeu pour qu'ils mettent en oeuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que les autres résolutions de notre organisation, et ce dans leur totalité. Le droit à l'existence de l'Etat d'Israël n'annule aucunement les droits des autres peuples du Moyen-Orient. A cet égard, mon gouvernement demande instamment au Gouvernement israélien de reconnaître qu'il faut absolument que le peuple de Palestine soit représenté à la Conférence de Genève. J'ose espérer qu'il ira plus loin encore et acceptera que l'Organisation de libération de la Palestine prenne part directement aux négociations. Les conquêtes de territoires ne sauraient en aucune façon conférer à quiconque un droit permanent.

51. L'établissement d'une station de ski sur la terre du Lesotho, à Khoptjoane, est de toute évidence une décision qui vise à aliéner une autre partie encore de notre sol, et le refus de l'Afrique du Sud de négocier avec le Gouvernement du Lesotho la question de nos frontières communes est injuste et engendre des tensions. Pis encore, l'Afrique du Sud complique toute la question en établissant des bantoustans sur nos frontières. La création de ces bantoustans sur des terres qui appartiennent à la nation Basotho est un autre acte irréfléchi. Sur la frontière sud-est du Lesotho, le bantoustan du Transkei occupe une partie du territoire du Lesotho. Sur la frontière nord-ouest du Lesotho, le bantoustan Qwaqwa est déjà en cours de construction sur la terre du Lesotho. Sur la frontière occidentale, on a créé un autre bantoustan, celui du Bophuthatswana. Le territoire du Lesotho s'étend de Matatiele et Herschel, dans le bantoustan du Transkei, jusqu'à la partie orientale de l'Etat libre d'Orange, où a été implanté le bantoustan du Bophuthatswana. Dans son arrogance, l'Afrique du Sud continue d'inclure ces terres dans ses plans de bantoustanisation pour exacerber les tensions en Afrique australe. Son propos est clair : il est indéniable que l'Afrique du Sud crée des bantoustans sur nos terres le long de toutes nos frontières communes afin d'étrangler mon pays.

52. Il y a 150 ans, le fondateur de la nation Basotho, le roi Moshoeshoe Ier, a dit, à propos des délimitations injustes et illégales de frontières imposées au Lesotho par l'ancienne administration coloniale britannique, qu'à son avis rien, au cours des dernières années, n'avait créé autant de discorde raciale que la ligne Warden. Il estimait qu'elle était inique, artificielle, et que c'était un affront aux Basotho. Le refus persistant de l'Afrique du Sud de traiter dans un esprit de bon voisinage la question de nos terres ne peut qu'envenimer les relations entre le peuple du Lesotho et celui de l'Afrique du Sud dans l'avenir prévisible. En effet, aucune génération de Basotho n'oubliera les justes revendications de mon pays. Après tout, que craint Pretoria? Il a peur d'un arbitrage? Sa thèse est d'une faiblesse si flagrante qu'il ne peut l'opposer aux propositions visant à créer une commission frontalière mixte pour régler la question de ces terres? Pour notre part, nous sommes prêts à nous en remettre à une décision fondée sur le droit; nous sommes prêts à raturer certains points sur la liste des problèmes de l'Afrique australe; nous souhaitons éviter l'affrontement et régler nos difficultés par des voies pacifiques. Mais nous ne

sommes pas disposés à devenir les orphelins du colonialisme, les victimes des traités partiaux et de l'apartheid.

M. Asthal (Yémen démocratique), vice-président, prend la présidence.

- 53. Dans son rapport, le Secrétaire général reconnaît à juste titre qu'"au nombre des questions politiques qui se posent à la communauté internationale, ce sont les problèmes non résolus de l'Afrique australe qui cette année ont retenu l'attention, au même titre que tout autre sinon davantage" [voir A/32/1, sect. III]. Les Déclarations de Maputo et de Lagos³ en sont une preuve évidente. La persistance de la rébellion de Smith, l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud qui dure encore, le maintien de l'apartheid en Afrique du Sud, sont dus uniquement à certains Etats Membres qui font passer leurs intérêts personnels étroits avant les intérêts de la majorité de la population de l'Afrique australe.
- 54. Mon gouvernement a pris note des initiatives conjointes des Etats-Unis et du Royaume-Uni en Rhodésie. Nous avons étudié les propositions soumises au régime Smith et aux mouvements de libération du Zimbabwe. Nous savons tous à quel point Smith est cauteleux. Sa mauvaise foi est de notoriété publique. Toutefois, les propositions anglo-américaines ne nous satisfont pas entièrement. De l'avis de mon gouvernement, le peuple du Zimbabwe a droit à l'indépendance dès maintenant. Pour les Zimbabwéens, qui souffrent depuis des années de l'oppression, le critère est de savoir si la majorité assume réellement le pouvoir et si le Royaume-Uni s'engage sérieusement à décoloniser le Zimbabwe. Ils ont montré par leurs sacrifices que le gouvernement par la majorité au Zimbabwe était leur droit intrinsèque. C'est à eux qu'il appartient de faire des tentatives de règlement. Nous ne pouvons pas oublier que toutes les tentatives précédentes ont avorté parce que le Royaume-Uni ne s'était pas engagé concrètement à mettre en oeuvre ses propositions. Mon gouvernement attache une importance particulière à l'article 10 des propositions anglo-américaines4. Il espère sincèrement que le Royaume-Uni et les Etats-Unis s'acquitteront des obligations que leur fait cet article si Smith et sa clique n'en honorent pas les clauses.
- 55. Mon gouvernement a également suivi avec intérêt les initiatives des cinq puissances occidentales touchant la question de la Namibie. J'ai déjà indiqué clairement que mon gouvernement rejetait la solution Turnhalle que le Gouvernement de l'Afrique du Sud essaie d'imposer à la Namibie. Pour nous, la SWAPO reste le représentant authentique et légitime du peuple namibien.
- 56. Les initiatives des cinq puissances occidentales membres du Conseil de sécurité ne vont cependant pas assez loin. Elles ont en particulier badigeonné d'un vernis de

<sup>3</sup> Pour le texte de la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, voir document A/32/109/ Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V. Pour le texte de la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'apartheid, voir Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.77.XIV.2), chap. X.

<sup>4</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trentedeuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977, document S/12393.

légalité l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud au mépris des résolutions de l'Organisation. L'autorité des Nations Unies sur la Namibie se trouve compromise dans ces propositions, tandis que l'autorité de l'Afrique du Sud y est admise. Le rôle de l'Administrateur général désigné par Pretoria devrait être clairement limité. Le rôle du représentant du Secrétaire général des Nations Unies devrait être clairement défini. L'armée du régime de Pretoria restera une menace pour la lutte de libération en Namibie. Il est évident aussi que le régime de Pretoria espère empêcher dans une certaine mesure la SWAPO de participer pleinement aux élections. Malgré ces lacunes sérieuses, mon gouvernement pense que les machinations du Gouvernement sud-africain échoueront et que la lutte du peuple namibien sera couronnée de succès.

- 57. Mon gouvernement n'acceptera pas que l'on soustraie Walvis Bay du territoire de la Namibie. Toutes dispositions antérieures qui incorporaient cette zone à l'Afrique du Sud ne sauraient constituer une base légale au refus de la part de l'Afrique du Sud d'inclure cette zone dans la Namibie prochainement indépendante. Cela constituerait une violation de l'intégrité territoriale de la Namibie et une source permanente de tension dans la région. Si M. Vorster était vraiment sincère au sujet de la Namibie, il n'aurait pas fait une telle suggestion qui constitue une provocation. La SWAPO continuera à la rejeter et à lutter à cet égard.
- 58. Lors du débat sur la sécurité concernant la question de l'Afrique du Sud à la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo, ainsi qu'à la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid, tenue à Lagos, ma délégation a clairement indiqué qu'à son sens, la cause principale des problèmes de l'Afrique du Sud résultait de la politique d'apartheid menée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, laquelle a conduit à la fermeture des frontières du sud-est avec mon pays. C'est cette même politique néfaste qui envisage la création des bantoustans du Bophuthatswana et du Qwaqwa autour du Lesotho. C'est l'apartheid qui refuse à plus de 20 millions d'Africains en Afrique du Sud les libertés fondamentales, qui a conduit des milliers de Noirs sud-africains à quitter leur pays et à devenir réfugiés politiques au Lesotho. Le Gouvernement et le peuple du Lesotho se sont efforcés de maintenir une politique souple afin d'absorber ces réfugiés politiques et de les intégrer à notre société plutôt que de les traiter en réfugiés politiques conventionnels. C'est la même politique d'apartheid, encore, qui permet les détentions arbitraires en Afrique du Sud. C'est ainsi que, conformément à cette politique, plusieurs citoyens Basotho se trouvent soit retenus comme otages, soit détenus en Afrique du Sud sans pouvoir bénéficier d'un processus judiciaire normal.
- 59. La communauté internationale a récemment pris conscience avec douleur de la rude inhumanité de l'apartheid quand le porte-parole du régime de l'apartheid s'est esclaffé après la mort de détenus et a manifesté une froide insensibilité au sujet de la mort de Steven Bantu Biko. Les mots du Ministre de la police d'Afrique du Sud quand il a commenté la mort de Biko ont été: "Je ne suis ni content ni mécontent; cela me laisse froid. Je n'ai rien d'autre à ajouter." Voilà bien la froideur inhumaine de l'apartheid à l'encontre de la majorité noire africaine. Voilà le système incroyable qui sévit en Afrique du Sud. Pour les Noirs

d'Afrique du Sud, la mort de Steven Biko représente une lourde perte. Mon gouvernement voit dans cette mort mystérieuse la poursuite d'un processus sélectif pour l'élimination des opposants à l'apartheid. Rien jamais ne pourra étouffer cette lutte et compromettre son succès.

- 60. C'est le racisme qui est à l'origine de la mort d'écoliers à Soweto, à Langa et à Mamelodi. La qualité de la vie s'est tellement détériorée à Soweto qu'il n'y a pas un seul endroit où l'on n'ait pas le sentiment de vivre en liberté surveillée, dans un lieu sans cesse patrouillé par les troupes de police. C'est en effet une confrontation permanente entre la police et le peuple. Des milliers d'écoliers de Soweto ne vont plus à l'école, tandis que plus de 400 professeurs ont démissionné depuis que les écoles secondaires de Soweto ont été placées sous la juridiction directe de l'administration blanche.
- 61. Des détentions arbitraires d'élèves sévissent et leur harcèlement par la police de l'apartheid est une réalité quotidienne. Ainsi, le 16 août de cette année, 11 membres de plus du conseil représentatif des étudiants de Soweto ont rejoint des centaines d'autres étudiants emprisonnés en Afrique du Sud. Et cependant les étudiants ne sont pas découragés. Ils continuent d'exprimer leur critique radicale de l'apartheid et de l'éducation bantoue. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les étudiants de Soweto et des autres municipalités et rendre hommage à leur contribution à la lutte pour la libération. Je me sens obligé, toutefois, de signaler à cette auguste assemblée le sort périlleux de ces étudiants détenus, parmi lesquels figurent des citoyens de mon pays.
- 62. Comme je l'ai dit précédemment, être noir en Afrique du Sud signifie vivre dans un crépuscule de terreur, perdre sa dignité humaine, vivre dans la peur permanente de perdre la liberté et de mourir, d'être chômeur ou d'être jeté en prison : en un mot, de vivre sans la jouissance de ses droits. Car même en prison, il n'existe plus de sécurité. Depuis 1963, plus de 37 détenus de prisons sud-africaines sont morts dans des circonstances mystérieuses. Dans deux cas seulement, le Gouvernement sud-africain a reconnu sa culpabilité. Les autres décès ont simplement été qualifiés d'inévitables. Le nombre de décès au cours des 17 derniers mois seulement s'élève à 16. Et pourtant, toutes les demandes d'éclaircissement au sujet de ces morts se sont heurtées à un mur de silence. Il y a quelques mois, M. Mzizi a été trouvé pendu à la fenêtre de sa cellule. Avant lui, le 3 août, le Dr Haffejee a connu un sort semblable. Avec chaque nouveau décès, notre crainte pour le sort des détenus doit s'amplifier et l'urgence d'une action s'intensifier.
- 63. Le régime de Pretoria prétend que ses effectifs de police sont composés de personnes aimables qui ne feraient pas de mal à une mouche, encore moins à un détenu politique. Pourtant, un juge sud-africain a fait remarquer à propos de la mort d'un détenu, M. Mdluli, survenue le 19 mars 1976: "l'explication la plus plausible de sa mort est que la plupart de ses blessures ont été infligées par la police". L'Organisation des Nations Unies a déjà réagi, et de façon généreuse, au sort des étudiants qui ont fui l'Afrique du Sud. Une position claire doit être prise par l'Organisation quant à une action à mener en faveur de ces détenus. Chaque mois, des nouvelles d'arrestations en vertu des lois

sur la détention parviennent au monde extérieur. Pretoria ne donne aucune explication, ne s'estimant pas tenu d'en fournir. Simplement, des gens disparaissent dans les prisons d'Afrique du Sud, et cela dans l'isolement le plus total. Certains ont eu la chance d'en ressortir après quelque 200 jours d'incarcération, d'autres ont eu moins de chance. M. Phantsi a été détenu 513 jours dans l'isolement le plus total, puis relâché sans explication ni excuse. Nul ne sait combien d'autres personnes connaissent un sort semblable. L'état de confort dans lequel vivent les populations blanches d'Afrique du Sud a, depuis longtemps, engourdi un quelconque sentiment d'outrage quant à l'injustice brutale dont sont victimes les populations noires. Le seul espoir pour les détenus viendrait d'une aide de la part de la communauté internationale. On ne peut s'étonner que chacun des efforts entrepris par le Gouvernement du Lesotho pour la libération de citoyens du Lesotho des prisons d'Afrique du Sud se soit heurté à la suggestion que nous devrions remettre les réfugiés à l'Afrique du Sud en échange des citoyens qu'elle détient. Notre réponse a toujours été la même: "Jamais." Et nous sommes fiers d'avoir pu sauver tant de réfugiés qui avaient été kidnappés par l'Afrique du Sud.

- 64. La liste des atrocités commises contre la population africaine ne s'arrête pas à celles qui se produisent dans l'ombre des prisons sud-africaines ou de Robben Island. Lors d'un service religieux non racial au Cap. le 14 août 1977, l'assistance, à la suite de la démolition de maisons et de l'éviction de leurs habitants, s'est sentie poussée à déclarer:
  - "... nous demandons de façon urgente au gouvernement de mettre un terme à la démolition de maisons sans fournir en retour à leurs habitants des logements adéquats. Nous nous déclarons prêts à travailler avec tous les Sud-Africains pour édifier une société où le droit des gens à vivre au sein d'un noyau familial solide et dans un lieu sûr serait fermement établi, afin qu'ils puissent contribuer par leur travail au bien-être de cette société."

Cette déclaration, extraordinaire pour l'Afrique du Sud, a suivi la mesure la plus perverse jamais prise par les esprits tordus du régime de l'apartheid, à savoir la destruction de maisons d'Africains à Modderdam, près du Cap. Qu'il me soit permit de décrire la démolition de ces maisons dans les termes utilisés par un quotidien sud-africain:

"Les bulldozers ont commencé leur travail au coeur d'un hiver particulièrement froid, humide et venteux. Cette éviction aurait été humiliante même dans un climat idéal, mais dans le froid mordant de l'hiver, cet acte était absolument inhumain. En échange de leurs maisons, les squatters se sont vu offrir des tentes provisoires en toile et des tickets de chemin de fer pour se rendre dans les bantoustans du Ciskei et du Transkei, alors que leur vie de famille avait été détruite et qu'ils n'avaient aucun espoir de trouver du travail et un logement."

- 65. Dans un autre article paru dans un journal sud-africain, l'agonie des africains de Hoek-fontein, près de Pretoria, était décrite en ces termes :
  - "Des milliers de personnes dans des camps de squatters, à 60 kilomètres environ au nord de Pretoria, sont

devenues les orphelins du système gouvernemental de l'apartheid. Ils vivent dans des conditions aberrantes et nul ne veut les aider. En refusant d'alléger leur sort, le gouvernement manifeste un mépris extraordinaire. Après tout, ce sont les lois et la politique du gouvernement qui sont à l'origine de cette horrible situation."

- 66. C'est Pretoria qui épaule la rébellion de Smith et qui perpétue l'occupation illégale de la Namibie. La solution du problème de l'Afrique du Sud est le facteur clef de la paix, de la stabilité et de l'harmonie raciale en Afrique australe. Ignorer ce fait et tenter d'isoler les problèmes de l'Afrique australe reviendrait à tourner le dos à la réalité et à susciter de faux espoirs.
- 67. L'apartheid constitue la violation de plus flagrante des droits de l'homme et la menace la plus directe à la paix en Afrique australe, et on doit entreprendre une action concrète pour débarrasser l'Afrique australe de ce fléau. La moralité d'une telle action ne fait plus de doute. L'Assemble a déjà qualifié l'apartheid de crime contre l'humanité et de menace à la paix internationale. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est une action concrète, et non pas de nouvelles déclarations et de nouvelles résolutions.
- 68. Le Lesotho constate avec une grande inquiétude que le régime raciste, en proposant ce qu'il appelle une "nouvelle constitution" pour l'Afrique du Sud, se lance dans une nouvelle mascarade de justice politique envers la minorité. L'administration de Pretoria, avec une insensibilité patente, incite la population métis et la population indienne d'Afrique du Sud à se joindre au rituel national *laager* pour refuser à la majorité africaine noire le droit d'exercer ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels inaliénables sur la terre de ses pères et de ses ancêtres.
- 69. Il est important de se rappeler que cette exclusion prétendument constitutionnelle fait encore partie de la stratégie de la philosophie sinistre de l'apartheid. Cette exclusion envisagée viole la moralité politique civilisée. Elle a pour but d'émasculer l'esprit humain et de brutaliser la psychologie des Africains. Elle viole les aspirations de la majorité noire et son espoir de subsister. Devant l'insensibilité du régime minoritaire raciste après tant d'années de supplications, la communauté internationale sera témoin d'une intensification de la lutte de libération en Afrique australe tant que cette horrible philosophie et sa structure institutionnelle n'auront pas été éliminées.
- 70. On a souvent dit que la majorité de la population d'Afrique australe serait la principale victime de toute action internationale entreprise contre le régime de Pretoria. Mais l'expérience de mon propre pays témoigne clairement qu'il n'y a pas de souffrances plus grandes que celles que le régime raciste est prêt à infliger au peuple de l'Afrique du Sud. Des citoyens du Lesotho sont détenus dans des cellules solitaires en Afrique du Sud. Tout au long des postes-frontière entre mon pays et l'Afrique du Sud, notre population est constamment harcelée et humiliée. Par son plan tendant à octroyer une indépendance fictive au bantoustan du Bophuthatswana au mois de décembre, le régime de Pretoria poursuit en fait le dessein d'encercler mon pays avec ces Etats fantoches, afin de forcer mon gouvernement à reconnaître ses bantoustans. Ma délégation exposera pleinement au cours des délibérations de la

- Commission politique spéciale les incidents qui prouvent que la souffrance imposée à l'homme noir ne connaît pas de limites. De l'avis de mon gouvernement, les Nations Unies doivent agir pour aider les peuples de l'Afrique australe, car cette assistance se fait attendre depuis trop longtemps. C'est dans l'intérêt des peuples de l'Afrique australe que nous devons prendre cette décision, mais c'est aussi dans notre propre intérêt, car la moralité et la conscience humaine nous obligent à ce faire.
- 71. Le Gouvernement du Lesotho est fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies constitue l'instance la plus appropriée pour mener des négociations de modalités concrètes en vue d'établir un nouvel ordre économique international. C'est pour cette raison que nous attachons tant d'importance au processus en cours en vue de restructurer les secteurs économique et social du système des Nations Unies, et ce pour renforcer leur aptitude à répondre de façon efficace aux problèmes et aux besoins les plus urgents des pays en développement.
- 72. Les réalisations de l'ONU dans le domaine des relations économiques internationales n'ont pas été fort encourageantes. Les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été atteints; les résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale n'ont pas encore été mises en oeuvre. La récente Conférence de Paris sur la coopération économique internationale n'a abouti qu'à des résultats limités. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'a pas eu de résultats concluants. Pour toutes ces raisons, les pays riches sont de plus en plus riches, alors que les pays pauvres sont de plus en plus pauvres. Nous ne doutons pas que la solution de ces problèmes faciliterait grandement la transformation sociale, la modernisation et la croissance économique dans tous les secteurs des économies des pays en développement, notamment celles des pays les moins développés et des pays sans littoral.
- 73. Malgré les insuffisances du système des Nations Unies pour répondre efficacement aux problèmes économiques du monde en développement et pour assurer un ordre économique international équilibré, je serais injuste si, du haut de -cette tribune, je ne remerciais pas les Nations Unies, au nom de mon pays, d'avoir agi promptement lors de la fermeture des frontières sud-est de mon pays par le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud. Je tiens à dire tout particulièrement à quel point mon pays a été satisfait des résolutions 402 (1976) et 407 (1977) du Conseil de sécurité, de la résolution 31/6 de l'Assemblée générale et de la résolution 2096 (LXIII) du Conseil économique et social. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général d'avoir envoyé son adjoint, M. Farah, afin qu'il ait des consultations avec mon gouvernement au sujet d'un programme efficace d'assistance internationale au Lesotho, et pour l'appel qu'il a lancé aux Etats Membres afin qu'ils contribuent à ce programme. Beaucoup de gouvernements ont réagi généreusement à cet appel et, une fois de plus, je tiens, du haut de cette tribune, à les remercier sincèrement au nom du Lesotho.
- 74. L'attitude du système des Nations Unies face à nos problèmes a ravivé les espoirs des peuples d'Afrique australe dans leur lutte contre le règne de la minorité blanche et le

- racisme. Cette réaction a été aussi une mise en garde très claire à Pretoria et à Salisbury, démontrant que la communauté internationale n'avait pas perdu sa capacité à réagir face aux menaces à la paix et la sécurité en Afrique australe.
- 75. Permettez-moi de conclure en confirmant à cette assemblée que mon gouvernement ne donnera jamais aucune raison de se réjouir aux régimes des minorités blanches et que nous continuerons, quelles que soient les difficultés placées sur notre chemin, à respecter pleinement les résolutions des Nations Unies.
- 76. M. HLOPHE (Souaziland) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vous apporte les salutations chaleureuses de mon chef d'Etat, Sa Majesté le roi Sobhuza II, et également celles du Gouvernement et du peuple du Souaziland. Votre élection symbolise la reconnaissance de votre stature d'homme d'Etat, et nous sommes certains qu'un homme de votre expérience et de votre envergure mènera nos délibérations avec succès.
- 77. En vous félicitant, Monsieur le Président, nous aimerions exprimer notre gratitude la plus profonde au président sortant, M. Amerasinghe, représentant permanent de Sri Lanka et Président si compétent de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous le remercions pour la manière si sage et si efficacé dont il a conduit les débats de la trente et unième session de cette assemblée.
- 78. Ma délégation accueille chaleureusement l'admission de la République de Djibouti et celle de la République socialiste du Viet Nam au sein d'une organisation fondée pour harmoniser l'action des nations dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.
- 79. Ma délégation est certaine qu'au sein de cette assemblée d'Etats, les efforts consacrés au progrès et à l'élimination des obstacles qui se trouvent sur la voie de la liberté pour instaurer la justice, le bonheur et la compréhension internationale seront couronnés de succès lors de cette trente-deuxième session.
- 80. Notre expérience au cours des neuf dernières années, depuis que nous avons recouvré notre indépendance, a été que la croissance économique, sociale et démocratique est une aspiration légitime sur cette planète si la communauté internationale lui accorde la volonté politique nécessaire.
- 81. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de Sa Majesté a continué d'appuyer et de favoriser l'accomplissement d'un nouvel ordre économique international dans lequel les ressources mondiales seraient équitablement distribuées parmi les peuples.
- 82. Nous ne devrions négliger aucun effort pour accélérer le transfert des ressources des pays développés aux pays en développement. En ce moment, le commerce mondial est, de même que le développement, contrôlé et dominé par un petit groupe de pays privilégiés. Le destin économique de ces nations détermine celui du reste du monde. Les perspectives de croissance pour les pays non producteurs de

pétrole sont devenues de plus en plus sombres, leur revenu par tête d'habitant est tombé, élargissant ainsi le fossé entre les riches et les pauvres.

- 83. C'est pour ces raisons que mon gouvernement apprécie les efforts de tous les participants à la Conférence sur la coopération économique internationale pour établir des relations plus équitables entre les pays développés et les pays en développement. Le processus du dialogue lui-même a contribué, dans une certaine mesure, à la compréhension des problèmes extrêmement complexes de la coopération économique internationale et à la nécessité de décisions fortes pour arriver à un ajustement structurel dans le système actuel.
- 84. Mon gouvernement regrette que la Conférence ait échoué dans sa tentative pour arriver à une décision sur un grand nombre de questions importantes pour nous, pays en développement, et qu'elle n'ait pas réussi à faire un pas en avant significatif. Elle est restée beaucoup trop loin de ses objectifs et aucun progrès véritable n'a été fait vers la restructuration du nouvel ordre économique international.
- 85. Malgré les divergences de vues quant à la manière d'estimer les résultats de la Conférence de Paris, qui ont été manifestes au cours des 108e et 109e séances de la trente et unième session de l'Assemblée, ma délégation a été cependant encouragée en découvrant un esprit de détermination des deux côtés de continuer le dialogue de manière à obtenir des résultats tangibles et significatifs.
- 86. En ce qui concerne l'aspect le plus positif du dialogue Nord-Sud, ma délégation a été heureuse de l'attention accordée à la notion de promotion de la coopération économique entre pays en développement. Vu la nécessité d'obtenir des marchés plus vastes pour surmonter les contraintes des économies fonctionnant sur un plan trop réduit, mon pays attache une grande importance aux efforts pour renforcer la coopération et l'intégration régionale.
- 87. La promotion de la coopération économique parmi les pays en développement est fondée sur le fait qu'il faut tout d'abord compter sur nous-mêmes pour assurer notre développement économique et social. Cela souligne l'importance de nos propres efforts pour nous développer nous-mêmes. L'esprit d'auto-indépendance et d'autodétermination qui doivent nous guider deviendront ainsi un facteur décisif pour surmonter les grands dangers auxquels nous devons faire face en tant que pays en développement.
- 88. Il faut parvenir à des résultats concrets dans le dialogue Nord-Sud; jusqu'au moment où le monde en développement sera uni dans une action commune pour atteindre un objectif commun, conférences et pourparlers auront peu d'effet. Jusqu'à ce qu'il soit possible au monde en développement de faire face au monde développé sur un pied d'égalité, le Gouvernement du Souaziland continuera de travailler sans cesse à des réformes vitales du système économique et financier international. Les échanges commerciaux doivent être augmentés, la dette doit être revue et des programmes doivent être établis pour stabiliser les prix des produits de base. Nous allons essayer d'arriver à ces fins au cours des années à venir.

- 89. Le Souaziland pense que si les peuples n'ont pas pour ambition de réaliser la communauté des hommes, ils deviennent une menace pour cette communauté; la paix et la stabilité sont ainsi menacées par une communauté divisée; et pourtant nous sommes tous conscients que cette division continue d'introduire dans le monde moderne un manque d'harmonie inutile et des conflits d'intérêts qui divisent de manière désastreuse l'humanité à un moment où l'unité de but et d'action est si vitale pour la justice, l'ordre et le progrès au service de l'humanité.
- 90. La politique du Souaziland reste fermement celle d'une démocratie non-raciste, fondée sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, sur des relations de bon voisinage, sur le non-alignement et sur le respect de la paix, de la justice et de l'égalité. Nous pratiquons et nous chérissons ces notions en tant que principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'OUA. Le Souaziland est fermement opposé à toute forme de déni des droits de l'homme ou des libertés fondamentales qui aboutit à la dégradation de la personne humaine. A cet égard, mon pays est profondément inquiet et troublé par la situation existant au-delà de nos frontières, dans la République d'Afrique du Sud, où la mort tragique de personnes innocentes, y compris d'enfants sans défense, et un mépris total du droit sont devenus des faits quotidiens de la vie.
- 91. Comme on le sait, dans un passé récent, le Souaziland a donné une assistance matérielle à certains des étudiants qui ont fui l'Afrique du Sud après la tragédie de Soweto.
- 92. Nous sommes plus convaincus que jamais que la politique discriminatoire raciste d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud milite contre la dignité essentielle et l'égalité de tous les êtres humains, et nous espérons que les efforts pour parvenir à une solution pacifique de ce grave problème seront couronnés de succès.
- 93. La Namibie est un territoire international sous occupation illégale, au mépris des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des décisions de la Cour internationale de Justice. Son peuple, comme tous les autres peuples, a le droit à l'autodétermination afin qu'il soit en mesure d'exercer librement son droit à la liberté complète et à l'indépendance nationale et qu'il puisse rapidement prendre la place qui lui revient dans cette assemblée.
- 94. En ce qui concerne le Zimbabwe, ma délégation, du haut de cette tribune, a déjà exprimé l'avis qu'aussi longtemps que la minorité blanche privilégiée en Rhodésie sera autorisée à exercer le monopole du pouvoir politique, le régime illégal d'Ian Smith ne rendra jamais ce pouvoir volontairement. Aujourd'hui, cependant, l'efficacité même du mouvement de libération a forcé Smith à comprendre que le Zimbabwe est au sein de la liberté et de l'indépendance. Nous pensons que c'est la population autochtone du Zimbabwe elle-même qui doit oeuvrer en commun pous sa sauvegarde et pour décider de son destin dans une atmosphère d'abnégation. C'est dans ce contexte que le Souaziland accueille les propositions anglo-américaines en tant que bases de négociations futures pour le rétablissement de la légalité au Zimbabwe.

- 95. Au Moyen-Orient une paix juste et durable demeure un sujet de préoccupation majeure pour la communauté internationale. Le règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient est d'une importance vitale pour le monde tout entier. Un règlement de paix juste et durable doit prenant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme point de départ, tenir compte des principes suivants : premièrement, le droit de tous les Etats de la région, y compris celui d'Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être respecté; deuxièmement, Israël doit se retirer de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967; troisièmement, les droits légitimes du peuple palestinien doivent être réaffirmés; quatrièmement, le peuple palestinien doit avoir droit à une patrie sûre.
- 96. Ma délégation espère sincèrement que les efforts de paix en cours mèneront à un règlement de paix juste et durable et que les parties intéressées s'abstiendront de toute action qui constituerait un obstacle à la recherche de la paix.
- 97. L'histoire passée de l'Afrique révèle que ce continent a connu le drame et la tragédie. Les cicatrices laissées par l'esclavage et les blessures de l'impérialisme et de l'exploitation sont encore trop fraîches pour être oubliées. Mais l'avenir est différent. C'est un avenir d'espoir, un avenir d'évolution sociopolitique vers la plus grande communauté d'une Afrique unie, un avenir qui supprimera en fin de compte le parrainage des grandes puissances sur un continent qui est en train de se relever des cendres du colonialisme, un avenir sans discrimination raciale et, en fait, un avenir marqué par la certitude que nous triompherons et que nous retrouverons notre gloire de continent libre.
- 98. C'est pour ces raisons d'espoir que mon pays, avec les pays non alignés du tiers monde, a toujours demandé le retrait de toute présence navale ou militaire des grandes puissances dans l'océan Indien car, pour nous, l'océan Indien est à notre porte et nous le considérons également comme zone de paix.
- 99. J'en viens maintenant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international sur les océans qui constituent les deux tiers de notre planète. Le Souaziland, en tant que pays en développement sans littoral, a un intérêt vital dans l'issue heureuse de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 100. Il est regrettable que le manque de volonté politique n'ait pas permis de faire les choix difficiles qui s'imposent. Il faut reconnaître que le futur droit de la mer doit être complet et acceptable pour tous les secteurs de la communauté internationale.
- 101. Une telle reconnaissance devrait impliquer nécessairement que la notion de patrimoine commun de l'humanité doit être interprétée comme signifiant un traitement préférentiel accordé aux pays en développement géographiquement désavantagés. De même, l'acceptation par les pays sans littoral et géographiquement désavantagés de la "notion de zone économique" doit nécessairement dépendre de leur droit garanti de participation à l'exploitation des ressources de ces zones.

- 102. Des compromis et une méthode d'approche pragmatique sont donc les conditions essentielles à un aboutissement heureux de la Conférence. Nous pensons que le texte de négociation composite officieux<sup>5</sup>, en dépit de nombreuses lacunes, contient certains des éléments positifs qui permettront d'arriver à un résultat fructueux au cours de la prochaine session de la Conférence, qui doit se tenir à Genève en mars 1978.
- 103. Le Souaziland, où Blancs et Noirs vivent dans la paix et dans l'harmonie, a servi de modèle de la tolérance raciale. Nous avons continué à servir d'exemple et à démontrer que la paix et l'harmonie nationales peuvent être réalisées par le respect de la dignité humaine et par l'égalité, et en permettant à chaque individu de jouer un rôle positif dans le développement du destin de son pays.
- 104. Avant de conclure, je voudrais, au nom de ma délégation, rendre un hommage spécial à notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi qu'à son personnel si dévoué; nous leur exprimons notre gratitude et notre appréciation pour toute l'énergie et tout le dévouement qu'ils portent à la cause de la paix et à la promotion de la coopération internationale.
- 105. Pour terminer, une fois de plus, je me permets de dire que mon pays continuera à soutenir les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et qu'il se conformera à toutes les résolutions des Nations Unies.

# Allocution du général Olusegun Obasanjo, chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria

- 106. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria, Son Excellence le général Olusegun Obasanjo, et je l'invite à faire sa déclaration.
- 107. Le général OBASANJO (Nigéria) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur et un privilège que de me présenter aujourd'hui devant cette assemblée des nations du monde. Comme de nombreux représentants l'ont fait avant moi, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple du Nigéria, vous transmettre nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné le nombre de points inscrits à l'ordre du jour, étant donné aussi la complexité des questions dont est saisie l'Assemblée, nous ne doutons pas que vous devrez faire largement appel aux qualités d'homme d'Etat qui vous caractérisent et qui ont fait que vous avez été précisément nommé à ces hautes fonctions. Mais, compte tenu également de la position universellement connue de la Yougoslavie en tant que bastion de la thèse du non-alignement et de vos qualités personnelles d'homme d'Etat, nous sommes convaincus que vous vous acquitterez très honorablement de vos lourdes charges.

<sup>5</sup> Voir Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

108. Je voudrais aussi transmettre à l'Assemblée les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple du Nigéria et lui souhaiter plein succès au cours de la présente session. Cette session ne doit pas être simplement une session annuelle de routine, mais plutôt une session qui, en fait, doit se consacrer de nouveau aux principes et objectifs si nobles inscrits dans la Charte, et notamment à ceux qui expriment l'espoir de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer les relations amicales entre les Etats sur la base de l'égalité et de la souveraineté, de trouver les moyens propres à régler par des voies pacifiques les différends existants. C'est dans ce contexte et dans cet esprit que nous souhaitons ardemment que la présente session s'acquitte de sa tâche au cours des deux mois à venir. La délégation du Nigéria, quant à elle, s'engage à participer pleinement à la poursuite de ces objectifs, dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la sécurité du monde.

109. Il est peut-être bon de rappeler ici que le monde de 1977 est très loin de ces jours mémorables de l'après-guerre, en 1945, lorsqu'il émergeait à peine d'un cauchemar et d'un carnage sans précédent dans l'histoire de l'humanité et qu'il cherchait par tous les moyens à empêcher le renouvellement d'une guerre mondiale. Par deux fois au cours de ce siècle, l'humanité s'est laissé entraîner dans une destruction gigantesque et barbare de vies humaines et de biens pour découvrir en fin de compte que les relations entre les peuples doivent être fondées sur la justice et que toute autre façon de concevoir l'interdépendance des hommes et des nations aboutit, tôt ou tard, à la violence et à la tragédie pour l'humanité.

110. Une partie importante de ce que l'on appelle maintenant le tiers monde n'était pas alors directement intéressée par les questions idéologiques ou les événements historiques qui ont conduit aux deux guerres. Au cours de l'évolution de l'histoire coloniale, après 1945, un type nouveau de lutte à l'échelle globale s'est instauré. Durant cette période, une minorité seulement des nations représentées aujourd'hui ici furent jugées capables d'exercer l'autorité suprême qui influença le cours de l'histoire pendant les quinze années qui suivirent jusqu'à ce que le courant irréversible de la liberté humaine triomphe finalement dans les années 60, et que les anciens peuples coloniaux occupent, au sein de cette assemblée de nations, la place qui leur revenait à juste titre.

- 111. Le continent africain tout entier n'était représenté à la Conférence historique des Nations Unies sur l'Organisation internationale à San Francisco que par trois Etats indépendants, et ce fut là toute la participation de l'Afrique à la cérémonie de la signature de la Charte originale des Nations Unies par les pays fondateurs, sur un total de 51 Etats Membres.
- 112. Mais le monde a changé depuis cette époque et les Etats d'Afrique constituent aujourd'hui près du tiers de cette prestigieuse organisation. De plus, si l'on considère que tout ce qui est humain est nécessairement imparfait et que c'est un fait évident en soi que toutes les institutions de l'homme sont sujettes à changement, il apparaît fort clairement que les nations nouvellement indépendantes du tiers monde en général et d'Afrique en particulier sont maintenant nettement sous-représentées dans presque tous

les organes principaux des Nations Unies. Notre combat en faveur d'une révision des dispositions pertinentes de la Charte en vue d'une représentation plus équitable des nations sur la base des réalités contemporaines se poursuivra de manière soutenue et nous sommes convaincus que si toutes les parties font preuve de la volonté politique nécessaire, cet objectif sera atteint.

- 113. Mais les luttes de l'Afrique et celles du tiers monde dans son ensemble vont bien au-delà de la seule cause d'une représentation équitable au sein des organes des Nations Unies. Elles transcendent les objectifs limités de la Charte des Nations Unies, car elles touchent aux fondements mêmes de la justice et de la liberté de l'homme. Depuis, la création de l'Organisation des Nations Unies, la notion de l'Organisation et de son système a fait l'objet de manière continue d'une attaque intellectuelle et matérielle de la part de tous les secteurs et de toutes les nuances de l'opinion, malgré la nature évidente en soi de la supériorité de la justice sur l'injustice, de la paix sur la violence et de la liberté sur l'asservissement.
- 114. Je voudrais, à ce stade, parler de la cause de la décolonisation et de l'élimination du colonialisme et des régimes minoritaires intransigeants.
- 115. Au seul Zimbabwe, nous sommes les témoins horrifiés d'un phénomène étrange et sans précédent dans l'histoire coloniale récente, celui du régime d'une minorité blanche en rébellion contre la puissance coloniale et séparé d'elle depuis 12 ans, malgré tous les efforts entrepris pour convaincre la Puissance administrante de reconnaître ses obligations à l'égard d'une population autochtone de 6 millions d'êtres humains à qui l'on continue de refuser ses droits humains fondamentaux, au mépris de la Charte de notre organisation, et de s'acquitter desdites obligations. Tous les appels que nous avons lancés n'ont donné lieu qu'à des mesures prises à contrecoeur ou à des sanctions économiques purement superficielles et pleines d'échappatoires. C'est pourquoi le régime raciste rebelle peut aujourd'hui encore se targuer d'une économie plus viable et d'un niveau de vie plus élevé pour la minorité blanche. Mais ce régime doit faire face au dévouement et au patriotisme résolus et à la volonté fermement établie des mouvements nationalistes de libération. Les nationalistes et les combattants de la liberté continueront d'être prêts à accepter le sacrifice suprême plutôt que de vivre ignominieusement dans un asservissement perpétuel. Leur cause est juste, leur lutte est sacrée. Leurs sacrifices ne seront pas vains parce que le temps travaille pour eux; que, d'autre part l'Afrique est à leurs côtés et qu'ils jouissent de la solidarité pleine et entière de tous les peuples épris de liberté dans le monde. A cet égard, il est une fois de plus nécessaire de souligner que le Gouvernement et le peuple nigérians se sont engagés sans réserve à servir la cause de la liberté et de la justice dans cette partie de notre continent. Nous estimons qu'il y va de notre devoir, un devoir dont nous devons nous acquitter et que nous sommes décidés à remplir pour rétablir l'honneur et la dignité de ce continent et de tous ses habitants, quel qu'en soit le prix.

116. Je tiens également à déclarer publiquement ici, une fois de plus, combien le Gouvernement et le peuple nigérians sont reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies pour le rôle louable qu'elle a joué dans le passé et

continue de jouer afin que, même en Afrique australe, le droit fondamental de l'homme à la liberté puisse être rétabli rapidement. Les archives des Nations Unies abondent en résolutions demandant la fin du régime illégal en Rhodésie afin qu'un Zimbabwe libre puisse naître. Les bonnes intentions qui ont inspiré ces résolutions n'ont jamais été mises en doute, et probablement aurions-nous déjà abouti à un résultat positif, n'eût été la conjonction de l'appui ouvert donné au régime illégal par les racistes de l'Afrique du Sud et le soutien clandestin ou le sabotage tacite de ceux qui prétendent appliquer chez eux les lois de la démocratie, mais préférent épouser en Afrique la voie du fascisme.

- 117. Il importe également que nous fassions mention à cet égard des propositions actuelles présentées en commun par le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'un règlement pacifique en Rhodésie, connues sous le nom de propositions anglo-américaines, et rendues récemment publiques dans leurs grandes lignes. Nous avons étudié très attentivement et de manière approfondie ces propositions. A notre avis, malgré des faiblesses et des défauts évidents, dus en majeure partie à des ambiguïtés, ces propositions méritent d'être retenues. En élaborant dans le détail les modalités de leur mise en oeuvre, on peut espérer que leurs imperfections et leurs faiblesses seront éliminées. Pour ces raisons parmi d'autres, nous avons appuyé la décision du Conseil de sécurité d'autoriser le Secrétaire général à désigner un représentant en Rhodésie, comme le demandent ces propositions. Nous notons avec satisfaction que cette mesure a été prise avec célérité.
- 118. Cependant, ayant dit cela, il me paraît important d'adresser une mise en garde et de déclarer que le Nigéria ne sera jamais partie à une solution au Zimbabwe qui, même de loin, pourrait être interprétée comme une braderie des 6 millions d'habitants de ce territoire. Notre objectif est, sans équivoque, l'abandon du pouvoir par la minorité en faveur de la majorité de la population. C'est pourquoi nous avons naturellement condamné comme totalement inacceptables toutes les manoeuvres telles que la recherche effrénée par le régime rebelle d'un prétendu règlement interne.
- 119. Enfin, et toujours sur ce sujet, je voudrais rendre un chaleureux hommage aux Etats indépendants voisins de la Rhodésie, connus sous le nom d'Etats de première ligne, pour le rôle constructif qu'ils ont joué dans la recherche d'une solution, si possible par des négociations pacifiques, mais, si nécessaire, en recourant aux armes.
- 120. L'ancien Territoire sous mandat de la Société des Nations – du Sud-Ouest africain, aujourd'hui Namibie sous administration des Nations Unies, mais toujours occupé illégalement par le régime de l'Afrique du Sud de Vorster, est une autre partie de notre continent qui nous préoccupe vivement. Nous pensons également que l'Organisation des Nations Unies doit se préoccuper des événements qui se produisent sur ce territoire, du fait de la responsabilité particulière qui nous incombe vis-à-vis du malheureux peuple namibien, de mettre fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire dont elle a si grossièrement abusé. Nous sommes grandement encouragés par l'enthousiasme manifesté par le Secrétaire général dans ses efforts pour réaffirmer le contrôle des Nations Unies sur le Territoire, et nous ne pouvons qu'espérer que ses efforts, conjointement avec le dialogue actuellement entrepris par certains Etats

Membres avec le régime de Vorster, montreront aux racistes d'Afrique du Sud à quel point il est vain de s'efforcer d'endiguer la vague de liberté qui s'étend en Afrique australe. Nous saluons les dirigeants de la SWAPO et nous rendons un chaleureux hommage au dévouement et à la volonté de cette organisation en vue de libérer la Namibie de l'occupation illégale; nous tenons à assurer cette assemblée qu'au Nigéria, nous ne ralentirons pas nos efforts pour la libération de la Namibie. Nous comptons par conséquent accueillir la Namibie ici l'an prochain dans le concert des nations souveraines et indépendantes.

- 121. Les efforts de libération africaine ne sauraient s'achever, il va de soi, tant que 18 millions d'êtres humains de la population non blanche se trouvant en Afrique du Sud ne seront pas libérés des entraves du régime raciste minoritaire. Cette patente manifestation d'attitude inhumaine de l'homme à l'égard de l'homme qui continue de sévir en Afrique du Sud est un exemple sans précédent dans la société civilisée contemporaine. Dans le contexte de l'apartheid, l'homme noir est considéré comme un être inférieur, qui est soumis sur sa propre terre à toutes les formes d'indignité et ce, paradoxalement, nous dit-on, pour la défense du christianisme et de la civilisation occidentale. Tandis que demeurent encore présents à nos esprits les événements survenus à Sharpeville, nous sommes témoins des horreurs indescriptibles perpétrées contre une jeunesse et des étudiants innocents et sans défense à Soweto et dans d'autres régions de l'Afrique du Sud où sont concentrées des populations noires tenues dans l'isolement. Mais il est hors de doute, - si quiconque en avait jamais douté - que les jeunes de Soweto ont démontré que la volonté acharnée d'un peuple à la conquête de la liberté et de la dignité humaine ne peut être réprimée par la force des armes ou par une brutale intimidation. Nous avons vu la chute d'Hitler, et les manuels d'histoire sont pleins de récits de la chute de semblables dictateurs. De ce fait, nous sommes résolument décidés à ce que le cas du régime totalitaire de Vorster, en Afrique du Sud, ne fasse pas exception à cette règle.
- 122. Certes, le régime sud-africain a été transformé en une puissance militaire en Afrique par ceux-là mêmes qui préfèrent s'attacher à s'assurer des avantages économiques et prétendument stratégiques au Cap, plutôt que de tenir compte des aspirations les plus légitimes d'un peuple opprimé à la justice et à la dignité humaine. Lors de la récente Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid que le Nigéria a eu l'honneur et le privilège d'organiser en collaboration avec les Nations Unies, nous avons déclaré à tous ceux qui pratiquaient cette politique de deux poids et deux mesures qu'ils auraient à choisir entre notre hospitalité et l'attitude aventureuse consistant à favoriser le régime d'oppression en Afrique du Sud. C'est là un engagement solennel du Gouvernement nigérian, et je voudrais répéter ici que nous avons institué un système d'information économique qui fournira les renseignements utiles pour recommander une action contre les collaborateurs du régime raciste qui, en même temps, voudraient se prévaloir de l'hospitalité et de la magnanimité de notre peuple et des avantages de notre économie.
- 123. Si j'ai parlé longuement dans ma déclaration de la question de la liberté et de la dignité humaine en Afrique australe, c'est que ce problème occupe une position centrale et exceptionnelle dans la politique du Gouvernement

nigérian. Mais cela ne veut pas dire que nous ne nous préoccupions pas d'autres problèmes internationaux urgents tels que le désarmement, les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, la création d'un nouvel ordre économique mondial plus équitable, ce que l'on a appelé le dialogue Nord-Sud, et le jeu des rivalités des grandes puissances en Afrique et au Moyen-Orient.

- 124. Nous avons noté avec satisfaction que des mesures sont entreprises pour convoquer dans le courant de l'année prochaine une session extraordinaire de cette assemblée pour discuter du problème du désarmement, qui paraît actuellement insoluble, et y trouver une solution qui, bien qu'urgente, nous a échappé tout au long des nombreuses années qui se sont écoulées jusqu'ici. Je note à cet égard avec une satisfaction particulière que le Nigéria a l'honneur de participer aux travaux préparatoires, et nous attendons impatiemment une issue positive tant de la session extraordinaire que de la conférence mondiale qui pourrait se tenir par la suite.
- 125. Les raisons qui motivent notre anxiété et nos sérieuses préoccupations à l'égard de la question du désarmement proviennent bien entendu du fait que si la course effrénée pour la fabrication d'armes de destruction massive et de mutuelle annihilation entre les superpuissances se poursuit au rythme actuel, nous risquons d'avoir à faire face très prochainement à une troisième guerre mondiale, avec toute la tragédie et les souffrances humaines qu'elle entraînerait. Dans le cas d'un holocauste nucléaire, il n'y aurait certainement ni vainqueur ni vaincu et la race humaine tout entière serait le perdant, étant donné que la destruction généralisée qui s'ensuivrait ne connaîtrait, de toute évidence, aucune barrière politique. C'est pourquoi nous espérons que la gravité de la menace qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales sera également reconnue par les superpuissances et que le temps viendra bientôt où les précieuses ressources actuellement consacrées à des fins aussi dangereuses seront employées de manière plus fructueuse pour le plus grand bien de la majorité de l'humanité.
- 126. A cet égard, je trouve quelque en ouragement à l'atmosphère de détente qui s'est accrue entre les superpuissances. Une telle coopération en matière technique, économique et dans d'autres domaines est le plus sûr moyen d'accroître la confiance mutuelle par l'interdépendance, d'amoindrir les tensions et d'encourager le désarmement.
- 127. Ces mêmes observations s'appliquent également aux nobles intentions qui ont inspiré les signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)]. Il est également essentiel d'ajouter ici une mise en garde: alors que le tiers monde apprécie pleinement la sagesse des objectifs visés par ce traité, nous ne demeurerons pas des spectateurs passifs pendant que les moyens de la technique nucléaire sont tacitement transférés aux ennemis racistes de l'Afrique du Sud. Nous condamnons une telle collaboration avec le régime d'apartheid, d'où qu'elle vienne, aussi fermement que nous sommes décidés à empêcher que le reste de l'Afrique ne devienne la victime passive de l'agression raciste, si une telle éventualité devait se produire et à quelque moment qu'elle ait lieu.

- 128. Nous avons l'espoir et le désir ardent que l'Afrique restera une zone dénucléarisée, à condition bien entendu que cet espoir ne soit pas rendu vain par les marchands d'horreur et les ennemis de l'humanité.
- 129. Je crois bien inutile de répéter une fois de plus, ici, que la grande majorité des nations du tiers monde ont choisi la voie du non-alignement comme philosophie dans la conduite de leur politique étrangère. Cela signifie, pour l'essentiel, que nous sommes en faveur de l'amitié et de la coopération entre toutes les nations, sur la base du respect mutuel et d'une égalité souveraine totale. C'est donc avec le plus grand plaisir que nous avons vu l'héroïque République du Viet Nam prendre la place qui lui revenait en cette assemblée des nations.
- 130. J'ai commencé cette intervention en évoquant l'objectif de notre organisation qui, ainsi que l'énonce la Charte, est de sauvegarder les générations futures du fléau de la guerre. A notre avis, pour interpréter cet objectif, il faut inclure également le besoin urgent de faire régner la paix, les droits de l'homme et la dignité humaine, qui sont tous indissolublement liés au rétablissement de la justice économique et à l'établissement d'un ordre économique mondial plus équitable. Encore une fois, je dois dire qu'à notre avis, les destinées de toutes les nations dans le monde moderne sont entièrement interdépendantes; que si les inégalités économiques actuelles entre nations nanties et démunies se perpétuent sans qu'on y pare, nous devrons faire face à un avenir très sombre et nous n'aurons alors d'autre perspective que celle d'une guerre nucléaire. C'est pour cette raison que nous accueillons favorablement l'engagement apparent d'entretenir un dialogue Nord-Sud afin de rechercher un ordre plus équitable qui éliminerait, une fois pour toutes, notre division actuelle entre nantis et démunis. Nous devrions tous espérer que l'Organisation des Nations Unies persistera dans le rôle admirable qu'elle joue actuellement à cet égard, notamment pour relever le niveau de vie de ces millions d'habitants des nations sousdéveloppées du monde qui vivent encore de façon précaire au-dessous du palier de survivance.
- 131. En Afrique, nous nous inquiétons profondément de voir les grandes puissances se bousculer pour s'emparer dans notre continent des zones d'influence politique et militaire, ce qui a pour résultat de nous priver du droit et de la possibilité de régler des problèmes africains purement internes à notre façon africaine. Il y a de nombreux exemples d'intervention étrangère, à l'heure actuelle, dans notre continent facilement déstabilisé, et je n'ai pas besoin de mentionner de cas particulier.
- 132. Je voudrais, enfin, évoquer les perspectives également incertaines de par au Moyen-Orient, où l'Etat d'Israël se cramponne aux terres arabes conquises par la force des armes. Le Nigéria s'oppose sans équivoque à la politique expansionniste de tout Etat vis-à-vis du territoire d'un autre; c'est pourquoi nous donnons notre appui total aux efforts que font les Arabes victimes de spoliation pour recouvrer leur intégrité territoriale. Nous continuerons à le faire jusqu'à ce qu'Israël se soit retiré de chaque pouce de territoire acquis par la force des armes et jusqu'à ce que le monde ait reconnu que les Palestiniens aussi ont droit à leur propre patrie et à exercer leur droit à l'autodétermination.

- 133. Pour conclure, je tiens à dire à quel joint j'ai été heureux de l'occasion qui m'a été donnée de participer aux travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de notre grande organisation et de partager avec vous nos réflexions sur certaines des questions les plus brûlantes inscrites à votre ordre du jour.
- 134. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Excellence le chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

La séance est levée à 12 h 55.